



## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Portant délégation de fonctions et de signature à M. Christian BENTOUMI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres du marché des assurances**

**Le Maire de la Commune de Le Val (Var),**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-17 et L2122-18,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** que la Commission d'Appel d'Offres a été convoquée le 10 novembre 2025,

**CONSIDERANT** que le Maire est empêché le 24 novembre 2025,

**CONSIDERANT** qu'il revient à Monsieur le Maire de désigner un représentant exceptionnel parmi les membres du conseil municipal, pour l'exercice de la fonction de présidence de la Commission d'Appel d'Offres, pour la date du 24 novembre 2025,

### ARRÊTE

Article 1 :

En raison de l'empêchement, le 24 novembre 2025, de Monsieur le Maire, M. Christian BENTOUMI, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné pour assurer les fonctions de Président de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage, sera notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Sous-préfète de Brignoles.

Article 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie lui sera transmise pour ampliation.

Fait à LE VAL, le 10 novembre 2025

Le Maire,  
Jérémie GIULIANO



Notifié le :

Nom et signature de l'intéressé :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de son affichage.